

CHAPITRE X – CHALLENGE ERIC DE MEU BENJAMINS - PUPILLES - MINIMES

- 10.1. Le Challenge Eric De Meu pour les catégories benjamins, pupilles et minimes est ouvert à tous les athlètes de la LBFA et se déroule sous forme d'épreuves combinées: pentathlon pour les minimes et tétrathlon pour les pupilles et benjamin(e)s. Obligation de participer à toutes les épreuves.
- 10.2. Le Challenge se compose de manches qualificatives par province et région et d'une finale.
- 10.3. Les qualifications provinciales ou régionales ont lieu lors de meetings désignés par le Comité provincial ou de région compétent. Le programme des qualifications et de la finale est identique.
- 10.4. Il est loisible aux athlètes de participer aux qualifications d'une autre province ou région que la leur.
- 10.5. Les qualifications se disputent jusqu'au dernier dimanche du mois de juin inclus.
- 10.6. Le Comité Directeur de la L.B.F.A désigne le lieu de la finale, après appel aux candidatures.
- 10.7. Les points sont attribués selon les tables d'épreuves combinées BPM.
- 10.8. Les temps pour les courses sont électroniques ou manuels.
- 10.9. **24 athlètes sont qualifiés par la finale, par catégorie et par sexe :**

- **d'office, l'athlète licencié ayant réussi le meilleur score lors des manches qualificatives de sa province ou région; à défaut d'organisation d'une qualification dans sa province ou région, l'athlète ayant réussi le meilleur score lors d'une qualification d'une autre province ou région. En cas d'ex-aequo, est qualifié l'athlète ayant réussi le 2^e meilleur score lors des manches qualificatives. Si l'égalité subsiste, les deux athlètes sont qualifiés ;**
- **les athlètes restants (jusqu'à un total de 24) sont déterminés par le biais des meilleurs scores lors des manches qualificatives, toutes provinces ou région confondues, quelle que soit la province ou région où la performance a été réalisée. N'est toutefois pas qualifiable, tout athlète qui n'est pas licencié le 1^{er} juillet de l'année en cours au plus tard.**

- 10.10. Les épreuves imposées sont les suivantes:

<u>Catégories :</u>	<u>Années paires :</u>	<u>Années impaires :</u>
Benjamins garçons	60m, 600m, longueur, poids	60m, 600m, longueur, balle de hockey
Pupilles garçons	60m, 1000m, hauteur, poids	60m, 1000m, longueur, balle de hockey
Minimes garçons	80m, 1000m, hauteur, poids, disque	80m, 1000m, longueur, poids, javelot
Benjamines filles	60m, 600m, longueur, balle de hockey	60m, 600m, longueur, poids
Pupilles filles	60m, 1000m, longueur, balle de hockey	60m, 1000m, hauteur, poids
Minimes filles	80m, 1000m, longueur, poids, disque	80m, 1000m, hauteur, poids, javelot

- 10.11. Le 600 m. ou le 1000 m. sont obligatoirement la dernière épreuve du tetrathlon ou du pentathlon.
- 10.12. Hauteur des barres pour les qualifications et la finale:
 - Pupilles : 0.80 / 0.85/ + 5 cm.
 - Minimes : 1.00 / 1.05 / + 5 cm.
 Le dernier concurrent ne peut pas choisir sa barre.
- 10.13. Disposition concernant les concours – En qualification quel que soit le nombre d'athlètes participant, le nombre d'essais aux lancers, à la longueur et à chaque barre à la hauteur est ramené à 2. En finale, le nombre d'essai est de trois, sauf à la hauteur, où il n'y a que 2 essais à chaque barre. Au saut en hauteur, un athlète est donc éliminé après 2 essais nuls consécutifs.
- 10.14. Les Comités provinciaux ou de régions respectives se chargent du collationnement des résultats des qualifications et de leur transmission, dans les meilleurs délais, à la LBFA.
En cas d'ex-aequo pour la première place au classement final, l'athlète classé premier sera l'athlète qui aura marqué le plus de points dans l'une quelconque des épreuves.
- 10.15. Lors de la finale, la composition de la dernière épreuve est effectuée en fonction des résultats précédents. Par contre, il est laissé libre choix aux directeurs de réunion des manches qualificatives sur la manière de composer les séries de la dernière épreuve.
- 10.16. La Commission des Règlements sportifs de la L.B.F.A. tranche sans appel tout point non prévu au présent chapitre et établit la sélection définitive pour la finale.
- 10.17. En finale, les 3 premiers de chaque catégorie reçoivent une récompense fournie par la LBFA

10.18. Classement intercircles

A l'issue de la finale, un classement intercircles est établi. Ce classement concerne les cercles comptant au moins cinq athlètes en finale et tient compte du classement des cinq meilleurs athlètes, toutes catégories confondues.

Le vainqueur de chaque catégorie se voit attribuer 1 point, le 2ème, 2 points, etc.

Le cercle vainqueur est celui qui totalise le moins de points. En cas d'égalité, il est tenu compte du nombre de victoires, des 2^{ème} et 3^{ème} places s'il y a lieu.

Le cercle vainqueur reçoit un trophée fourni par la LBFA.